

MÉMOIRE SUR LE PROJET DE PLAN DIRECTEUR DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2020-2025

*À L'ATTENTION DE LA COMMISSION
SUR L'EAU, L'ENVIRONNEMENT, LE
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES
GRANDS PARCS*

20 JANVIER 2020

Regroupement des
éco
quartiers

TABLE DES MATIÈRES

Résumé.....	3
Description de l'organisme.....	4
Notre position.....	5
Réponse positive.....	5
Stimulation de la participation citoyenne.....	5
Expertise des éco-quartiers.....	5
Communication et transparence.....	6
Financement.....	6
Étalement du programme.....	7
Recommandations.....	8
1. Stimulation de la participation citoyenne.....	8
1.1 Financement du programme Éco-quartier.....	8
2. Les communications.....	8
2.1 Collaboration pour la communication.....	8
2.2 Harmoniser la signalisation, les normes graphiques et les îlots de récupération..	9
2.3 Développement d'outils pour les nouveaux locataires et les nouveaux arrivants	10
2.4 Organiser des activités et des journées spéciales, et s'associer à des campagnes qui incitent les citoyens à récupérer les RDD et les halocarbures de manière sécuritaire.....	11
3. Réduction à la source.....	12
3.1 Bannir les matières à usage unique à la suite des consultations publiques et des analyses d'impacts.....	12
3.2 Réduire l'impact de la distribution des circulaires selon les recommandations de la Commission.....	13

3.3 Traçabilité	14
3.4 L'industrie du textile.....	15
3.5 Enrayer le gaspillage alimentaire.....	16
4. Collecte des matières organiques.....	16
4.1 Inspection des pratiques de compostage.....	17
4.2 Mettre en place une méthode et une logistique de collecte aux immeubles de neuf logements et plus (100% en 2025).....	17
4.3 Déployer des services de collecte des matières organiques auprès des institutions et des commerces ciblés avec priorité donnée aux écoles	18
4.4 Interdire progressivement l'élimination des matières organiques dans les commerces et épiceries avec pour priorité les principaux générateurs.....	20
5. Collecte sur le domaine public.....	21
5.1 Encadrer les collectes des matières organiques et récupérés lors d'événements occupant temporairement le domaine public	21
5.2 Établir des normes de récupération de matières recyclables et organiques hors foyer et critères d'installation de collecte en bordure de rue et déployés des îlots de récupération harmonisée.	23
Conclusion	24

RÉSUMÉ

Le REQ salue le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de la Ville de Montréal 2020-2025. C'est une initiative certes ambitieuse, mais somme toute nécessaire et réaliste. L'expertise des éco-quartiers en termes d'ISÉ et de GMR fait d'eux des contributeurs tout indiqués pour appuyer la Ville dans l'atteinte des objectifs de ce Plan. De plus, la collaboration entre les éco-quartiers et la Ville requerra le financement conséquent ainsi qu'une communication transparente. Le REQ recommande ...

- Que la Ville de Montréal fasse la **promotion du programme Éco-quartier** et finance justement les éco-quartiers pour que ces derniers puissent agir à titre de ressource porteuse du succès du Plan.
- Que la Ville de Montréal **soutienne financièrement** les citoyens, les écoles et les commerces dans l'achat de sacs compostables ou d'objets seconde main pour faciliter l'implantation de la collecte des matières organiques et encourager le réemploi.
- Que la Ville de Montréal exerce une **pression sur le gouvernement provincial** pour assurer la traçabilité et la caractérisation des matières récupérées, pour augmenter les coûts à l'enfouissement et pour uniformiser les modalités de collecte.
- Que la Ville de Montréal établisse des **normes harmonisées** quant à la récupération des matières organiques, recyclables et consignées sur le domaine public (encadrer la tenue d'événements, îlots de tri harmonisés en bordure de rue, dans les parcs et dans le métro, normes graphiques uniformes, etc.).
- Que la Ville de Montréal réalise, de concert avec les éco-quartiers et tous les acteurs concernés, un **plan structurant et adapté aux différentes réalités** concernant l'implantation de la collecte des matières organiques dans les immeubles de neuf logements et plus, dans les écoles, dans les ICI et dans les lieux publics.
- Que la Ville de Montréal interdise aux **principaux générateurs** d'éliminer leurs matières organiques et de distribuer des objets à usage unique en offrant, en contrepartie, du service-conseil et des alternatives durables.
- Que la Ville de Montréal déploie des **efforts de communication assurant la cohésion** entre les messages véhiculés par les éco-quartiers et les arrondissements pour améliorer la connaissance du Plan par les citoyen-ne-s et consolider la force d'un discours commun.

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

Le Regroupement des éco-quartiers, REQ, est un organisme à but non lucratif et non partisan fondé en 1999 par des éco-quartiers désireux de mettre leurs ressources en commun. Le REQ assure la représentation de ses membres au niveau régional et est actuellement constitué de 18 membres éco-quartiers ayant des activités campées dans 15 arrondissements de la Ville de Montréal.

La mission du REQ est de promouvoir le caractère unique et indispensable du programme Éco-quartier en plus d'intervenir de manière plus précise dans les dossiers environnementaux et sociaux touchant directement les citoyens. À travers les services aux membres, le réseautage et la coordination de projets, le REQ défend le droit des citoyens d'avoir un environnement sain et un développement écologiquement viable de leur communauté. C'est principalement par l'éducation relative à l'environnement (ERE), sous-tendant la résolution de problèmes environnementaux et sociaux ainsi qu'une variété de stratégies d'apprentissage, que le REQ atteint ses objectifs.

En plus de représenter ses membres et de faire valoir la pertinence du programme Éco-quartier sur la scène politique municipale et provinciale, le REQ mène environ 10 projets d'envergure régionale annuellement, dont des campagnes de sensibilisation, d'éducation relative à l'environnement ainsi que de l'implication citoyenne en lien avec la mission et les valeurs du programme Éco-quartier. Ces différents projets illustrent l'implication et l'expertise du REQ en termes de gestion de projets environnementaux avec des partenaires à différentes échelles.

Le REQ est reconnu auprès de ses partenaires comme une force du milieu pour concerter des partenaires et réaliser des projets environnementaux et citoyens dans l'ensemble du territoire montréalais. De plus, la majorité des interventions du REQ visent à consolider et autonomiser les projets et partenaires afin de miser sur le développement local et durable.

NOTRE POSITION

RÉPONSE POSITIVE

Le Regroupement des éco-quartiers est agréablement surpris par le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de la Ville de Montréal pour 2020-2025. Ambitieux, ce Plan fait office de contrat social engageant les Montréalais-es à faire de Montréal une métropole innovante, investie dans sa transition écologique, prête à aller plus loin dans la gestion de ses matières résiduelles et dévouée à déployer tous les efforts nécessaires pour atteindre les cibles de zéro déchet en 2030. D'entrée de jeu, nous saluons ces objectifs ambitieux, mais insistons sur le travail en amont, la collaboration, la mobilisation et la planification qui seront primordiaux à leur atteinte d'ici dix ans. D'ailleurs, le Regroupement des éco-quartiers salue également les points d'ancrage temporels de ce Plan qui offrent une vision sur le long terme.

STIMULATION DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Certes, le Regroupement des éco-quartiers souhaite atteindre les cibles ambitieuses de ce Plan, mais, au-delà de l'atteinte de ces résultats, insiste sur le processus réflexif sous-jacent au développement du plan d'action. Pour que la participation citoyenne soit stimulée, les plans d'implantation doivent être structurants et doivent avoir été mûrement réfléchis. Tous les acteurs touchés par l'enjeu concerné devront être mobilisés, consultés et concertés pour participer à la construction de ces plans d'implantation.

EXPERTISE DES ÉCO-QUARTIERS

Cette précieuse expertise des éco-quartiers dont nous parlons, elle se doit d'être reconnue, entendue puis mobilisée dans l'atteinte des objectifs de ce Plan. L'expertise des éco-quartiers se décline en deux principaux axes soit leur connaissance et leur savoir-faire sur le terrain en termes de GMR puis leurs aptitudes en mobilisation citoyenne. Elle se consolide d'année en année selon les grandes lignes du plan d'action que les éco-quartiers développent et mettent en place de concert avec les Arrondissements. Si la Ville a comme intention de mobiliser plus les citoyens pour l'atteinte de ses cibles zéro déchet en 2030, les éco-quartiers, pour qui les campagnes d'ISÉ sont structurantes et aux fondements de

leur plan d'action, sont la porte d'entrée pour appuyer, outiller et travailler en amont de l'implantation, ce qui mènera à des résultats d'engagement citoyen plus élevés et durables.

COMMUNICATION ET TRANSPARENCE

Pour que les éco-quartiers demeurent une courroie de transmission de choix entre la Ville de Montréal et les citoyen-ne-s, le REQ s'attend à une plus grande transparence de la part de la Ville de Montréal et de ses arrondissements, concernant l'enjeu des déchets. Cette transparence devra être décuplée en période de crise, comme celle du recyclage des deux dernières années. Comme les éco-quartiers tissent des liens de première ligne avec la communauté montréalaise, ils se doivent d'être tenus informés rapidement d'informations et d'études de la Ville de Montréal afin de transmettre rapidement et efficacement aux citoyens ces changements (modification des horaires de collectes, changements dans les modalités de collecte, etc.). Un manque de transparence et de rapidité de transmission de nouvelles informations mènera inévitablement à une perte de confiance de la part des citoyens à l'égard du système de récupération, par exemple, et du geste qu'ils posent. Dans de tels cas, le manque d'informations altérerait la communication des informations aux citoyens.

FINANCEMENT

Le programme Éco-quartier mandaté à différents organismes porteurs selon l'arrondissement d'implantation est la clé pour atteindre les objectifs de la Ville de Montréal. Afin d'obtenir un changement de comportements de la part des citoyen-ne-s, l'investissement en temps et en ressources humaines est très important. Le changement demande beaucoup d'appuis et de sensibilisation. Ceci dit, si l'arrimage des éco-quartiers est essentiel au Plan directeur de gestion des matières résiduelles, **il nécessitera les ressources humaines et financières conséquentes**. Actuellement, les ressources des éco-quartiers sont insuffisantes pour répondre à l'ensemble du Plan. Bien qu'une partie des budgets de programmes dans les différents arrondissements soit attribuée à la sensibilisation de la communauté montréalaise sur la gestion des matières résiduelles, les objectifs ambitieux du Plan, tels que l'implantation de la collecte des matières organiques dans l'ensemble des immeubles de neuf logements et plus, semblent difficilement

atteignables par le personnel actuel des éco-quartiers en considérant les ressources financières, et donc, humaines. L'obtention de ressources financières devra refléter l'expertise des membres et permettre de consolider l'équipe en place. Donnons-nous les moyens de nos ambitions.

ÉTALEMENT DU PROGRAMME

Présentement, le programme est déployé dans 15 des 19 arrondissements montréalais et il n'est pas présent dans les villes liées qui composent l'agglomération de Montréal. Il serait intéressant de se doter du programme au minimum dans l'ensemble des arrondissements afin d'obtenir une cohérence des messages qui soient transmises aux citoyen-ne-s, mais aussi d'offrir un service qui soit égalitaire à l'ensemble des Montréalais-es. Nombreux sont les citoyen-ne-s résidant dans les arrondissements ne possédant pas de programme Éco-quartier qui se sont tournés vers les éco-quartiers des autres arrondissements pour avoir leur appuis et conseils afin d'être en mesure de protéger l'environnement et d'avoir les outils nécessaires pour passer à l'action. Sans que cela ne puisse être possible compte-tenu que les ressources sont financées à même les arrondissements.

RECOMMANDATIONS

1. STIMULATION DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

1.1 Financement du programme Éco-quartier

Au niveau local, au-delà de la connaissance du milieu, une grande qualité du programme Éco-quartier réside dans les liens de confiance que les employés tissent avec les citoyens. Et le développement de ce lien de confiance nécessite du temps et donc, une bonne rétention des employés. Toutefois, en raison de l'octroi des appels d'offre pour la gestion du programme Éco-quartier, dans les dernières années, la pression exercée sur les organismes porteurs les restreint à maintenir des salaires peu élevés et mènent aussi plusieurs personnes à l'épuisement professionnel, ce qui nuit à la rétention des employés, au développement de liens de confiance avec le citoyen et à une certaine expertise redevable à l'expérience. Et ce processus se renégocie tous les trois ans, avec la possibilité d'avoir un nouvel organisme porteur à chaque fois et donc de devoir tisser de nouveaux liens avec la population. Le reste de nos recommandations à l'égard de la stimulation de la participation citoyenne a été intégré dans les recommandations présentées ci-dessous.

Recommandation 1 : Que la Ville de Montréal valorise l'expertise en ERE et la connaissance du milieu lors de l'évaluation des appels d'offre pour la gestion du programme Éco-quartier.

2. LES COMMUNICATIONS

2.1 Collaboration pour la communication

Il est souhaité qu'un arrimage entre le REQ et la Ville de Montréal pour l'implantation de ce Plan transite par une communication conjointe, uniformisée et plus harmonieuse des stratégies de la Ville de Montréal en GMR. Elle permettrait aux éco-quartiers de les appuyer, de les relayer et d'en faire la promotion. En corollaire, plus de publicité, de promotion et de visibilité devront être octroyées au programme Éco-quartier pour le démocratiser à l'ensemble des citoyens. Nous croyons donc à l'importance d'unir nos

forces en termes d'ISÉ au zéro déchet et aux 3RVE à celles de la Ville de Montréal sur différents aspects dans le but d'échafauder une grande campagne de sensibilisation.

En plus des communications relayées sur les réseaux sociaux de la Ville de Montréal, du REQ et des éco-quartiers, une campagne plus globale et d'envergure par rapport aux atteintes des objectifs du Plan directeur pourrait être mise en place (Métrovision, abribus, etc.). L'uniformisation de la campagne de communication permettra de s'assurer d'une cohésion entre les messages véhiculés par les éco-quartiers, les arrondissements et la Ville, ce qui améliorera la connaissance du Plan par les citoyen-ne-s et consolidera la force d'un discours commun. Les éco-quartiers seraient disposés à appuyer la Ville de Montréal dans l'élaboration d'une telle campagne de communication avec, encore une fois, le financement conséquent. Malgré la force de la diffusion de communications homogènes et uniformes, nous sommes également conscients du caractère disparate des différentes populations qui résident à Montréal, ce qui nous mènera inévitablement à une adaptation des messages en fonction des différents publics cibles. Par exemple, une des premières phases de cette campagne de sensibilisation permettrait d'établir la différence entre un éco-quartier et un éco-centre. Cela permettrait d'orienter les citoyens vers leur éco-quartier, soit leur point d'ancrage local pour des conseils et/ou services en environnement et de démystifier la distinction entre un éco-quartier d'un éco-centre qui alimente bien des confusions.

Recommandation 2 : Que la Ville de Montréal promeuve davantage le programme Éco-quartier à titre de ressource locale en GMR porteuse du succès du Plan.

2.2 Harmoniser la signalisation, les normes graphiques et les îlots de récupération

À l'heure actuelle, les îlots de tri sont souvent source de confusion pour les citoyens, car ils ne sont pas homogènes d'un secteur à l'autre. Ainsi, il faut non seulement harmoniser, mais il faut aussi renouveler la signalisation, les normes graphiques et les îlots de récupération, c'est-à-dire d'inclure des pictogrammes, ou tout autre élément graphique, facilitant le tri. Nombreuses entreprises utilisent maintenant des groupes témoin pour

tester leurs produits. Il faudrait songer à tester ce qui rejoint le plus le citoyen-ne, ce qui lui permet de faire un tri optimal et de mesurer si la vue d'une signalisation améliore ou altère ses pratiques de tri. Nous parlions d'uniformisation plus haut ; cela s'applique également aux règles de tri, et cela dépasse le cadre de la Ville de Montréal. L'idéal serait que les matières refusées et acceptées lors des collectes soient uniformes à l'ensemble de la province pour réduire la confusion des citoyens. Cela nécessitera une mobilisation de la part du gouvernement provincial, sur lequel une pression devra être exercée.

Aussi, afin de faciliter le travail des éco-quartiers, mais aussi pour toucher le plus de citoyen-ne-s possible, il faudrait envisager la possibilité d'offrir des traductions de courtoisie vu l'importante diversité culturelle et linguistique qui anime Montréal. Par exemple, l'Arrondissement de Saint-Laurent a décidé d'offrir ce type de traduction lors de l'implantation de la collecte des matières organiques dans les huit logements et moins. Cela pourrait se faire aussi pour la collecte hors foyer grâce au téléphone intelligent qui aide à déterminer dans lequel des bacs ils doivent placer leur matière.

Recommandation 3 : Que la Ville de Montréal développe des pictogrammes et/ou normes graphiques dans le but d'harmoniser la signalisation des îlots de récupération et de rendre ces derniers plus conviviaux pour les citoyens.

Recommandation 4 : Que la Ville de Montréal fasse pression sur le gouvernement provincial pour que les matières acceptées et refusées dans les différentes collectes soient uniformes à l'ensemble de la province.

2.3 Développement d'outils pour les nouveaux locataires et les nouveaux arrivants

La population à Montréal est principalement locataire¹, il y a donc une grande mouvance entre les différents arrondissements de la Ville de Montréal. Ainsi, comme une grande proportion de Montréalais-es est susceptible de déménager fréquemment, l'importance de travailler sur un message uniforme au sein de la Ville de Montréal et de collaborer avec le

¹ 43 % de la population a changé de lieu de résidence au cours des cinq dernières années.

gouvernement du Québec pour offrir un message uniformisé à l'ensemble des villes est incontestée. En outre, une trousse aux nouveaux locataires – et même aux nouveaux arrivants en sol québécois² – pourrait être mise à leur disposition. Celle-ci recèlerait des informations concernant les matières acceptées, les modalités de collecte (Info-Collecte), l'endroit où se procurer les bacs ou les services offerts par leur éco-quartier. Cette trousse pourrait être offerte dans les éco-quartiers, mais aussi à la mairie, et même envoyée en même temps que les comptes de taxes annuels pour que cette information soit partagée à leurs locataires. Nous proposons également que la Patrouille verte, active pendant la période estivale où le nombre de déménagements grimpe en hausse sur le territoire montréalais³, déploie des efforts de sensibilisation, sous forme de porte-à-porte, destinés aux nouveaux locataires par rapport aux pratiques de compostage et de recyclage en vigueur dans le quartier. En somme, le développement d'un éventuel guide pour les nouveaux locataires à une bonne gestion des matières résiduelles sera essentiel et pourra être réalisé par les éco-quartiers de concert avec les Arrondissements et adapté selon les différents publics cibles des secteurs visés.

Recommandation 5 : Que la Ville de Montréal développe, pour les nouveaux locataires et nouveaux arrivants, des outils permettant de déchiffrer la GMR montréalaise et de favoriser le succès du Plan.

2.4 Organiser des activités et des journées spéciales, et s'associer à des campagnes qui incitent les citoyens à récupérer les RDD et les halocarbures de manière sécuritaire

Les éco-quartiers pourraient être responsables de faire la promotion directement dans les lieux de distribution des RDD et des halocarbures puisque l'enjeu ne se situe pas au niveau de la collecte, mais plutôt dans la méconnaissance des citoyens quant à l'endroit

² Les immigrants constituent près de 30 % de la population montréalaise (<https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/region/montreal.html>)

³ Si on prend en considération les deux semaines entourant le 1^{er} juillet, c'est presque un déménagement sur cinq qui s'effectue pendant cette période (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1040705/verif-demenagements-premier-1er-juillet-quebec-hydro-fete-canada-couche-tard-st-hubert-pizza>, 2017).

où disposer de ce genre d'objets. La Patrouille verte serait un vecteur de communication intéressant dans un tel contexte.

3. RÉDUCTION À LA SOURCE

Les orientations du Plan directeur convergent vers une conjecture générale qui s'articule autour de la réduction et de l'économie circulaire. Au-delà de la diminution des matières résiduelles générées, ce modèle propose une diminution de la consommation et une interrogation des citoyens quant à leurs réels besoins matériels. Ainsi, pour nourrir ce questionnement auprès des Montréalais-es, une insistance doit être portée sur le premier R charnière du sigle 3RVE qui participe à une conscientisation citoyenne et qui jette les bases d'une réflexion plus globale. Notons que la fermeture de certains marchés internationaux aux matières recyclables du Canada accentue l'importance de la réduction.

3.1 Bannir les matières à usage unique à la suite des consultations publiques et des analyses d'impacts

Il importe que le message diffusé ne porte pas uniquement sur les plastiques à usage unique, mais bien sur l'ensemble des matières qui ne sont utilisées qu'une seule fois. La guerre n'est pas déclarée qu'au plastique, mais plutôt à l'usage unique et ce, peu importe la matière que cela implique. Les analyses d'impacts seront très pertinentes pour déterminer des matières spécifiques à enrayer et pour trouver des alternatives réellement durables. Cela nous amène à aborder l'enjeu de la cohérence. Elle doit à tout prix être réfléchie lorsque des initiatives municipales sont mises en place. Par exemple, le bannissement des sacs à usage unique a mené à la création d'une catégorie de sacs de plastique encore plus épais, utilisant plus de ressources et pouvant être encore plus dangereux dans l'environnement en raison de leur résistance. C'est la raison pour laquelle, lors de la mise en place de telles mesures, un délai d'adaptation doit être présenté, avec des solutions concrètes (affichage préalable sur la mesure qui sera mise en place, solutions à présenter à la clientèle, etc.)

À ce propos, les éco-quartiers pourront faire la sensibilisation auprès des ICI et des citoyens qui seront touchés par ces nouvelles mesures de bannissement de matières non valorisables et/ou à usage unique afin de leur exposer, de façon simple et concise, les

alternatives possibles suivant les interdictions qui auront été mises en place. Une insistance sera portée sur les conséquences de l'utilisation de plastiques 6, de tout plastique non catégorisé qui emballe notre alimentation ainsi que tous les contenants multicouches qui complexifient le recyclage des emballages. Mentionnons qu'en 2019, dans le cadre de la Patrouille verte, une quarantaine d'agent.e.s de sensibilisation ont consolidé la sensibilisation environnementale des ICI en s'entretenant avec près de 2 000 commerçants à propos du respect des modalités du règlement 16-051 (interdiction de la distribution de certains types de sacs d'emplettes). En 2018, les éco-quartiers ont rempli ce même genre de mandat concernant l'usage de sacs à usage unique dans les ICI. L'expertise des éco-quartiers pourrait donc agir à titre d'appui dans la sensibilisation au bannissement de l'usage unique.

Recommandation 6 : Que la Ville de Montréal inclue l'ensemble des matières à usage unique dans ses mesures de bannissement et qu'elle effectue des analyses d'impacts au préalable pour déterminer les matières à interdire et des alternatives durables.

3.2 Réduire l'impact de la distribution des circulaires selon les recommandations de la Commission

Comme présenté dans notre mémoire lors de la Commission sur le contrôle des circulaires, nous réitérons en recommandant que les Montréalais-es ne soient pas systématiquement inscrits au circuit de distribution des circulaires imprimées, mais plutôt qu'ils adhèrent à une liste s'ils émettent le désir de recevoir les circulaires (option *opt-in*). De plus, le contenu des circulaires devrait être entièrement récupérable et recyclable. Puis, la fin de la distribution des circulaires imprimées d'ici cinq ans cadrerait parfaitement avec les balises temporelles et les objectifs du Plan directeur.

De plus, nous pourrions, par l'entremise de la Patrouille verte active pendant la période estivale, faire de la sensibilisation quant aux impacts environnementaux des circulaires imprimées. Qui plus est, une sensibilisation plus ciblée pourrait être effectuée auprès des citoyen-ne-s les plus susceptibles d'être touchés par la fin de cette distribution systématique (personnes âgées, populations vulnérables) afin de leur exposer les raisons sous-jacentes à un tel changement ainsi que les alternatives disponibles.

Recommandation 7 : Que la Ville de Montréal soutienne l'option *opt-in* en ce qui concerne la distribution des circulaires imprimées pendant cinq ans, après quoi, les circulaires imprimées ne seront plus distribuées du tout.

3.3 Traçabilité

De manière générale, la traçabilité des matières récupérées une fois vendues n'est pas poussée suffisamment loin, et il importe que la Ville de Montréal s'assure que les matières récupérées sur son territoire soient réellement recyclées. Cela est essentiel pour que soient cohérents l'effort demandé aux citoyen-ne-s et l'impact environnemental réel. La réalisation par le citoyen-ne des crises du recyclage a un impact réel sur son implication en environnement et dans les collectes. Lorsque la crise du recyclage a fait les manchettes, le réflexe du citoyen-ne a été de contacter les éco-quartiers pour en savoir plus et connaître la pertinence de poser ce geste de tri. Au-delà de la traçabilité de nos matières, le développement de budgets en recherche et en développement permettrait de cesser carrément l'exportation de nos matières à l'international.

Il ne faut pas non plus croire que seul les programmes d'ISÉ permettront de sortir le Québec de sa position médiocre en termes de gestion des matières résiduelles. Les nombreuses limites structurelles sont également un frein à une meilleure performance, et ce, peu importe la quantité de sensibilisation, elle peut même la limiter.

Nous proposons également de mettre en place un projet-pilote concernant le micropuçage des bacs de poubelles dans certains secteurs de la Ville de Montréal où les résidences unifamiliales constituent le type de résidences présent en plus grand nombre. Une puce apposée sur un bac permet de lier les habitudes d'une résidence à la tarification. Cette tarification tient compte de la quantité de déchets produits par une résidence, calculée en fonction du nombre de fois que le bac de poubelles est levé par le camion. Plus équitable, cette tarification permet aux citoyen-ne-s de contrôler leur facture en réduisant leur consommation à la source. Actuellement, la ville de Beaconsfield fonctionne selon ce type de système qui repose sur un « transpondeur RFID et sur le principe d'utilisateur-

payeur. Cette tarification est établie à la taille du bac et à la fréquence des collectes⁴. » Rappelons que le principe d'utilisateur-payeur agit principalement à titre d'incitatif et ne vise surtout pas le soulèvement des citoyens et l'instauration de pratiques de collecte nuisibles, déloyales. Ainsi, l'incidence sur la tarification ne sera pas trop élevée.

Nous pourrions également avoir recours à cette technologie de micropuçage sur les bacs bruns pour permettre de connaître les habitudes de compostage des Montréalais et initier une campagne de sensibilisation en conséquence.

Recommandation 8 : Que la Ville de Montréal fasse pression sur le gouvernement provincial afin que des outils soient développés pour assurer la traçabilité et la caractérisation des matières récupérées.

3.4 L'industrie du textile

Encore ici, l'importance est d'avoir un message unifié et simplifié. Les boîtes de dons de textiles doivent être contrôlées et priorisées aux organismes sans but lucratif qui font un réel effort pour le réemploi et qui s'associent pour un recyclage des textiles en fin de vie. Il sera également important de faire pression pour modifier la loi sur les matériaux de rembourrage qui est très stricte et empêche l'utilisation des textiles pour les meubles⁵.

Recommandation 9 : Que la Ville de Montréal s'associe aux récupérateurs afin de mieux gérer le textile, d'harmoniser les règlements municipaux encadrant les boîtes de dons et de favoriser la récupération des textiles par des organismes de réemploi accrédités et issus de la communauté⁶.

3.4.1. SUBVENTIONS POUR LES ARTICLES SECONDE MAIN

Au même titre que les subventions actuellement offertes par certains arrondissements finançant l'achat de produits d'hygiène durables (couches lavables, notamment), les

⁴ <https://www.beaconsfield.ca/fr/tarification-incitative-1>

⁵ Marianne C. - Mercier, chargée de cours Université de Montréal, Reportage RAD, Où vont nos vêtements trop usés <https://www.youtube.com/watch?v=y5mlfeCGmYQ>

⁶ Ces recommandations sont issues de propositions exprimées par la Table de concertation des textiles à laquelle le REQ a fait partie.

achats seconde main devraient être davantage encouragés par le biais de programmes de subventions semblables. Ici, les éco-quartiers pourraient faire office de point de service pour assurer la gestion du remboursement ou de la subvention des articles usagés sous présentation d'une preuve d'achat. Au préalable, une liste des commerces où les achats seconde main seront subventionnés devra être fixée par la Ville de Montréal en collaboration avec les éco-quartiers qui connaissent les réalités et les commerces locaux.

Recommandation 10 : Que la Ville de Montréal ajoute au Plan une action subventionnant les articles de seconde main afin de favoriser le réemploi des textiles.

3.5 Enrayer le gaspillage alimentaire

Le Regroupement des éco-quartiers se réjouit de la place qu'occupe le gaspillage alimentaire dans le Plan directeur et salue les deux initiatives proposées par la Ville, soit la participation à des groupes de travail pour établir un plan d'action et le service-conseil sur le gaspillage alimentaire offert à des exploitants de commerce alimentaire. Le gaspillage alimentaire est un enjeu pour lequel le réseau des éco-quartiers est un réel levier, en ce sens qu'il se porte garant à soutenir et à propulser les initiatives de la Ville si cette dernière met en place un programme de valorisation et de circulation des invendus. Notons également que la diminution du gaspillage alimentaire ne passe pas que par la collecte des matières organiques ; elle passe aussi par une sensibilisation concernant la réduction à la source.

Recommandation 11 : Que la Ville de Montréal accomplisse les actions en lien avec le gaspillage alimentaire énoncées dans le Plan.

4. COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

Idéalement, la collecte des matières organiques sera offerte partout sur le territoire montréalais d'ici 2025, domaines publics et privés inclus. Une implantation aussi massive et uniforme devra évoluer en connivence avec une implantation rapide des centres de compostages sur l'île de Montréal afin d'éviter les effets néfastes des voyages de camion.

Ces centres de compostage devront offrir un service de collecte supérieur à ce qui existe présentement (moins de limitation au contenu des bacs et biométhanisation).

4.1 Inspection des pratiques de compostage

Un nombre plus élevé d'inspecteurs, en collaboration avec les éco-quartiers, devrait être à prévoir, pour s'assurer de l'application réglementaire 16-049 pour les immeubles de huit logements et moins. Ces effectifs seront à bonifier davantage lorsque la collecte de compost sera implantée dans les ICI et dans les immeubles à neuf logements et plus. Ces inspections seraient l'occasion de laisser une dernière chance aux citoyens, après quoi des amendes pourraient être distribuées aux citoyens ne respectant pas le règlement 16-049.

4.2 Mettre en place une méthode et une logistique de collecte aux immeubles de neuf logements et plus (100% en 2025)

Il ne suffit pas d'implanter la collecte des matières organiques à l'ensemble de ces immeubles ; il faut que cela fonctionne d'un point de vue logistique, que la collecte soit efficiente et qu'il y ait un taux de participation suffisamment élevé. Afin de réaliser ces objectifs, il sera essentiel de travailler en amont à concevoir des **plans structurants** pour cette implantation. Prendre son temps sera la clé. Il faudrait d'abord s'inspirer et évaluer les immeubles de neuf logements et plus où l'implantation a déjà eu lieu pour en tirer des conclusions et établir un modèle d'implantation. À ce niveau, l'expertise des éco-quartiers et de certains Arrondissements sera importante, puisqu'ils cumulent de l'expérience en termes d'implantation de différents types de collectes et ce, dans différents types de logements. À la lumière de leur expertise, tout semble indiquer qu'une implantation partielle (30 logements et moins, 50 logements et plus, etc.) serait optimale. De plus, il faudra faire beaucoup de démarchage auprès trois strates d'acteurs principalement concernés par l'implantation d'une telle collecte :

- Les propriétaires devront être impliqués dans la transmission des nouvelles pratiques à leurs locataires ;
- Le personnel d'entretien de ces immeubles devra être tenu au courant des nouvelles pratiques et de la logistique qu'elles impliquent ;
- Les locataires eux-mêmes devront être formés.

Pour l'implantation de la collecte des matières organiques dans les immeubles de neuf logements et plus où les enjeux logistiques et d'espace sont très différents des immeubles à huit logements et moins, il va aussi falloir considérer l'utilisation de nouveaux outils de collecte adaptés à ces types d'habitations, comme les bacs semi-enfouis et des conteneurs sur roulettes plutôt que les bacs traditionnels de 240 litres. Nous reconnaissons que les semi-enfouis ne soient pas des outils de collecte sans faille ; ceci dit, leur plus grand attrait repose dans leur grande capacité en un espace restreint. Ils ne pourront pas être utilisés de façon uniforme pour l'ensemble des immeubles à neuf logements et plus, mais pour certaines situations, il sera assurément profitable de les considérer.

Recommandation 12 : Que la Ville de Montréal réalise, de concert avec les éco-quartiers, un plan structurant incluant propriétaires, personnel d'entretien et locataires pour implanter la collecte des matières organiques dans les immeubles à 9 logements et plus

Recommandation 13 : Que la Ville de Montréal adapte les outils de collecte aux particularités des immeubles en termes d'espaces et de volume de matières produits, comme les bacs semi-enfouis et les conteneurs.

Recommandation 14 : Que la Ville de Montréal supporte les citoyen-ne-s financièrement pour l'achat de sacs compostables (en papier ou en amidon) pour faciliter l'implantation de la collecte, mais aussi pour la propreté et la salubrité.

4.3 Déployer des services de collecte des matières organiques auprès des institutions et des commerces ciblés avec priorité donnée aux écoles

Les éco-quartiers travaillent déjà en collaboration avec les commissions scolaires et les écoles sur leur territoire pour différents enjeux parmi lesquels figure la gestion des matières résiduelles. Selon nous, il n'est pas suffisant d'offrir la collecte des matières organiques dans les écoles. Encore faut-il que toutes les parties prenantes d'une école (direction, professeurs, personnel de soutien, éducateurs, élèves, éducateurs, etc.) soient conscientes des raisons pour lesquelles il est important de participer à ce type de collecte,

mais aussi il faut qu'ils puissent nous informer des particularités de leur milieu. Ainsi, une fois de plus, nous souhaitons aller plus loin que la simple implantation de la collecte des matières organiques en offrant du service-conseil impliquant tout le personnel d'une école. Ensuite, nous pourrions sensibiliser les élèves avec des tournées de classe, des kiosques lors de l'heure du dîner et l'appui de comités verts.

Une signalisation particulière aux écoles doit être prévue. Bien que nous prônions l'uniformité de la signalisation, nous croyons qu'elle doit être adaptée aux réalités des écoles pour cibler les matières qui sont fréquemment consommées et qui risquent de se retrouver dans les bacs bruns. Une subvention pour l'achat de sacs compostables est aussi à envisager pour permettre aux écoles dans les premières années à faire le saut et à obtenir la meilleure expérience possible dans l'implantation de la collecte.

À l'heure actuelle, certaines écoles recyclent l'intégralité des matières recyclables alors que d'autres, ne recyclent que le papier et le carton principalement pour des enjeux d'odeur et de logistique. En parallèle avec l'implantation de la collecte des matières organiques dans les écoles, il faudrait également œuvrer à uniformiser les modalités de collecte des matières recyclables.

Recommandation 15 : Que la Ville de Montréal collabore avec les éco-quartiers pour développer des plans d'implantation spécifiques aux particularités de chaque milieu, pour sensibiliser l'ensemble des acteurs touchés et ultimement pour implanter la collecte des matières organiques dans les écoles montréalaises.

Recommandation 16 : Que la Ville de Montréal adapte la signalisation aux matières organiques fréquemment consommés dans les écoles.

Recommandation 17 : Que la Ville de Montréal supporte les écoles financièrement pour l'achat de sacs compostables (en papier ou en amidon) pour faciliter l'implantation de la collecte, mais aussi pour la propreté et la salubrité.

Recommandation 18 : Que la Ville de Montréal fasse pression sur la mise à jour de la collecte de matières récupérées dans les écoles afin de d'uniformiser les pratiques dans l'ensemble des écoles.

4.4 Interdire progressivement l'élimination des matières organiques dans les commerces et épiceries avec pour priorité les principaux générateurs

Nous voyons d'un bon œil l'interdiction progressive de l'élimination des matières organiques des plus grands générateurs, comme les commerces et les épiceries. Premièrement, toute la notion de la progressivité est importante afin de les laisser planifier cette implantation d'une nouvelle collecte avec leurs besoins et leurs réalités. Tout comme pour les immeubles à neuf logements et plus ainsi que les écoles, les commerces et les épiceries qui seront concernés pourraient bénéficier de services-conseils des éco-quartiers. Comme il s'agit du secteur privé, il pourrait être envisagé que les services-conseils soient offerts aux frais des commerces et épiceries. Deuxièmement, les restaurants devraient être inclus dans les commerces et épiceries, puisqu'ils sont de grands générateurs. Finalement, la Ville de Montréal devrait faire des pressions au gouvernement du Québec afin que les coûts à l'enfouissement découragent ces principaux générateurs à éliminer leurs matières organiques. Il faut qu'il ait un attrait monétaire et non pas juste environnemental.

Nous voyons cette interdiction comme quelque chose qui toucherait bien plus que les ICI/ grands collecteurs ; cela jouerait également le rôle d'incitatif pour les citoyen-ne-s de participer à la collecte. En effet, il nous est souvent rapporté par les citoyen-ne-s que les grands joueurs ne sont pas suffisamment impliqués dans les enjeux environnementaux.

Recommandation 19 : Que la Ville de Montréal interdise progressivement les principaux générateurs (commerces, épiceries et restaurants) d'éliminer leurs matières organiques tout en leur proposant des services-conseils qui pourraient provenir des éco-quartiers.

Recommandation 20 : Que la Ville de Montréal fasse pression sur le gouvernement provincial pour augmenter les coûts à l'enfouissement et pour décourager les principaux générateurs d'éliminer les matières organiques.

5. COLLECTE SUR LE DOMAINE PUBLIC

La collecte des matières recyclables ainsi que la collecte des matières compostables comportent certes des enjeux différents mais, pour les fins de ce mémoire, plusieurs similitudes se recourent en ce qui a trait à leur gestion sur le domaine public. Dans les deux types de collecte, les mots-clés sont uniformisation et sensibilisation.

Les éco-quartiers encouragent les initiatives citoyennes et la modification de simples gestes quotidiens, et perçoivent ces actions comme un réel vecteur de changement. Nous saluons d'ailleurs tous les Montréalais-es qui modifient leurs comportements dans le but de diminuer leur impact sur l'environnement. Ceci dit, cet impact individuel, loin d'être négligeable, ne fait pas le poids contre le pouvoir politique et l'instauration de mesures globales infléchissant le comportement individuel des citoyen-ne-s.

5.1 Encadrer les collectes des matières organiques et récupérés lors d'événements occupant temporairement le domaine public

Les éco-quartiers, cumulant déjà de l'expertise en termes de GMR lors d'événements, pourraient appuyer la Ville dans la sensibilisation et l'organisation d'événements écoresponsables sur les lieux publics en offrant une équipe de sensibilisation sur les matières recyclables et organiques systématiques dans ces événements avec une rémunération adéquate en fonction de la taille de l'événement. En effet, dans de tels événements, il ne sera pas suffisant de fournir les bacs ; la présence d'agents de sensibilisation sera essentielle pour guider les participants vers de bonnes pratiques de tri.

Ce sera aussi une occasion de dupliquer les efforts de sensibilisation en rejoignant un public différent que celui rejoint par le porte-à-porte et les kiosques. Les éco-quartiers pourraient également travailler à la standardisation de l'organisation des événements afin de permettre un approvisionnement écoresponsable ainsi qu'un système efficace de tri des déchets par les participants et pour les organisateurs.

Avant même de penser à se tourner vers des couverts recyclables ou compostables, les organisateurs de tels événements sur le domaine public devraient pouvoir se tourner vers des options misant sur la réutilisation. Pourrait-on rêver d'un service de prêts de matériel/vaisselle pour les événements publics qui soient accessibles aux éco-quartiers pour appuyer les organisateurs dans leurs efforts ? Cela serait tout à fait cohérent avec la mise de l'avant de l'économie circulaire dans le Plan. Avant d'instaurer un tel service dont la pérennité sera assurée, il faudra appuyer les responsables de ces événements en leur donnant des conseils sur la réduction de leur consommation d'objets à usage unique mais aussi sur les contenants alimentaires à prioriser. Il faut donc offrir un service préalable pour bien comprendre les besoins de l'événement et offrir les services de collecte qu'ils auront besoin. En lien avec une telle offre de services, pourrait-on aussi rêver d'un système de subventions pour les organismes communautaires réalisant des événements écoresponsables ?

Recommandation 21 : Que la Ville de Montréal attire une équipe de sensibilisation à tous les événements occupant temporairement le domaine public et qu'elle oblige ces événements à participer à la collecte des matières organiques et recyclables.

Recommandation 22 : Que la Ville de Montréal propose un service de prêt de vaisselle et de matériel réutilisable pour appuyer l'organisation de tous types d'événements sur le domaine public.

5.2 Établir des normes de récupération de matières recyclables et organiques hors foyer et critères d'installation de collecte en bordure de rue et déployés des îlots de récupération harmonisée.

Les citoyen-ne-s nous font fréquemment la remarque qu'il manque d'uniformité dans la collecte des matières recyclables et qu'ils ont du mal à s'y retrouver. L'uniformisation du service offert et des outils de collecte eux aussi, uniformes, sont essentiels pour les aider.

Si nous nous concentrons à établir des normes de récupération des matières recyclables, il faudrait en profiter pour faire de même avec les matières organiques. L'argument le plus probant est que si la collecte des matières organiques est offerte partout, il sera encore plus facile d'y adhérer à la maison. Nous sommes conscients que cela engendre un défi supplémentaire, mais il est essentiel pour une plus grande cohérence. Il n'y a pas seulement les installations en bordure de rue qui devraient être réfléchies, mais aussi tous les lieux publics, comme les parcs, ou encore dans le métro de Montréal. N'y a-t-il d'ailleurs pas meilleure **exemplarité municipale** que d'installer uniformément des outils de collecte des matières organiques et recyclables sur le domaine public ?

Un autre point important est de ne pas oublier d'offrir, sur le domaine public, des espaces pour les Valoristes afin que les contenants consignables soient consignés. Des initiatives entre la Ville de Montréal et la coopérative de solidarité Les valoristes a déjà lieu. Évidemment, des emplacements seraient à privilégier pour ce genre d'installations, notamment le centre-ville et les rues commerciales où l'affluence est grande. Il va aussi leur falloir plus de lieux de dépôt comme la Coop Les Valoristes a déjà initié sous le Pont Jacques-Cartier depuis quelques années.



Journal Métro

Recommandation 23 : Que la Ville de Montréal établisse des normes de récupération des matières recyclables et compostables hors foyer, en bordure de rue et déploie des ilots de récupération harmonisés dans les lieux publics.

Recommandation 24 : Que la Ville de Montréal augmente l'accessibilité du tri des contenants consignés hors foyer par l'entremise des Valoristes.

CONCLUSION

En conclusion, nous sommes convaincus que les éco-quartiers constituent un levier tout à fait en adéquation avec l'atteinte des objectifs de l'ambitieux Plan directeur de gestion des matières résiduelles de la Ville de Montréal 2020-2025. Munis d'un enracinement local durable, d'une fine connaissance du milieu, d'un historique de collaborations avec la Ville de Montréal et d'une grande expérience en termes de GMR et de plans d'implantation, les éco-quartiers détiennent l'expertise pour mener à terme plusieurs objectifs du Plan, notamment les trois priorités de ce dit Plan : stimulation de la participation citoyenne, réduction à la source et valorisation de l'ensemble des matières organiques générées.

Nous pensons que c'est en passant par une uniformisation des pratiques et des communications, par le développement de plans d'implantation efficaces puis par le financement conséquent des éco-quartiers que le Plan directeur sera mené à bien. Ne passons pas sous silence aussi la réduction à la source, la collecte sur le domaine public et l'inclusion d'un maximum d'acteurs dans cette grande campagne de sensibilisation et de changement (citoyen-ne-s, ICI, écoles, tous types d'immeubles, domaine public, etc.).